

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
(article L 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**Le mardi 19 mai 2026 à 19h00**

(Salle du Conseil Municipal – 2 Rue du Signal)

**ORDRE DU JOUR**

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du compte rendu de la séance du 2 avril 2026.
3. Compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
4. **Administration générale** : Modification de la délibération portant délégation du Conseil Municipal au maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT.
5. **Finances** : Approbation du règlement budgétaire et financier.
6. **Marché public** : Approbation de la convention Electricité ELEC 2028 portant sur la mise à disposition d'un marché de fourniture, d'acheminement d'électricité et de services associés sur le fondement d'accords – cadres à conclure avec l'UGAP.
7. **Administration générale** : Approbation des modalités d'exercice du droit à la formation des élus municipaux.
8. **Administration générale** : Commission communale des impôts directs : proposition d'une liste de contribuables.
9. Questions diverses
  - Tirage au sort du jury d'assises pour l'année 2027



Le Maire

Jean-Jacques BOBICHON

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "JJ Bobichon", written over the printed name.

Affiché le 12.05.2026